

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mars 2023

ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES
INSTALLATIONS NUCLÉAIRES À PROXIMITÉ DE SITES NUCLÉAIRES EXISTANTS ET
AU FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 917)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 285

présenté par
Mme Bregeon

ARTICLE 9 A

Compléter l'alinéa 1 par les mots :

« de ces missions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Précision rédactionnelle.